

LE CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE



Un accompagnement à l'utilisation
du **Carnet de bord professionnel**

2018



Evolutio



Avec l'appui
d'un conseiller,
utilisez le carnet
de bord pour
évoluer au
mieux !

mon carnet
de bord .be

Le carnet de bord professionnel

Le carnet de bord professionnel est un **outil personnel** à destination de tou-te-s les professionnel-le-s des milieux d'accueil d'enfants reconnus par l'ONE, tous secteurs confondus, tant privé que public.

Ce classeur contient **8 fiches pratiques** développant chacune une thématique précise. Son objectif est de vous accompagner dans **votre développement professionnel** et votre **parcours de formation**.

Le carnet de bord propose de nombreux **espaces de réflexions** vous permettant de mieux aborder les défis et questionnements qui se présentent à vous. Il peut aussi vous aider à vous **fixer de nouveaux objectifs**

Plus d'infos sur www.moncarnetdebord.be



Conditions

- › La demande est à introduire **entre le 1^{er} janvier et le 15 novembre 2018 au plus tard**.
- › Il faut impérativement être **salarié-e au moins à mi-temps d'un milieu accueil d'enfants reconnu ou agréé par l'ONE**.
- › L'accompagnement est entièrement **gratuit**. En contrepartie, il est demandé aux personnes inscrites de s'engager à suivre l'entièreté du parcours et de participer à l'évaluation du dispositif.

Organismes

- › **CESA** Charleroi et Bruxelles
- › **CPSE** Liège
- › **PSDD** Namur et Bruxelles
- › **MIRE** Région Wallonne



Pourquoi réaliser un Conseil en évolution professionnelle ?

Le Carnet de bord professionnel (www.moncarnetdebord.be) est destiné à **faciliter l'évolution professionnelle** des travailleur-euse-s des Milieux d'accueil d'enfants (0-12 ans). C'est un outil utile pour se positionner par rapport à son parcours professionnel et de formation.

Ce carnet de bord, vous pouvez choisir de l'utiliser seul-e, de façon autonome (dans sa version imprimée ou sur internet: www.moncarnetdebord.be). Vous pouvez également souhaiter qu'un conseiller **vous accompagne** dans votre réflexion.

Le Conseil en évolution professionnelle se met en place à votre initiative et s'adapte de manière souple à vos besoins, tant en ce qui concerne les sujets abordés, que le lieu et le rythme des activités de conseil. Il peut ainsi se dérouler **à distance** (téléphone, mail...), en direct dans les **locaux de l'opérateur** ou sur votre **lieu de travail** (avec l'accord de votre employeur).

Déroulement type d'un conseil en 3 étapes

1. Mise en route

Suite à l'acceptation de votre demande, **les possibilités et les limites** qu'offre le Conseil en évolution professionnelle vous sont précisées, lors d'un **premier contact**. Vous expliquez au conseiller **vos attentes** et établissez avec lui la liste des fiches du carnet de bord professionnel à aborder en priorité ainsi que le calendrier.

2. Accompagnement

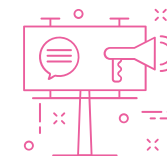
Selon le rythme décidé d'un commun accord, vous avez des entretiens avec votre conseiller pour parcourir les différentes fiches utiles. Vous établissez votre **portefeuille de compétences**. Les possibilités d'évolution professionnelle sont précisées sur base d'**informations objectives** (réglementation du secteur, accès à la formation, marché de l'emploi...).

3. Conclusion

Une dernière rencontre vous permet de **prendre du recul** par rapport au chemin parcouru. Avec le conseiller, vous précisez le **plan d'évolution** envisagé et les étapes prévues. Le conseiller vous remet un **document de synthèse** qui résume le cheminement parcouru.



Plus d'infos



- + Fiche informative détaillée
- + Formulaire de demande
- + Fiches de présentation des organismes

Disponibles sur www.moncarnetdebord.be

Contact

- › Cellule EVOLUTIO
- › APEF asbl
- › Square Sainctelette, 13-15
1000 Bruxelles
- › evolutio@apef-febi.org
- › T 02 227 22 43

